

PROGRAMME ERASMUS + 2022 : FICHE-ACTION MOBILITES SOUTENUES PAR LES FONDS DE POLITIQUE EXTIRIEURE DE L'UNION (KA 171)	
Présentation de l'action : « Qu'est-ce que c'est ? »	Un projet de mobilité internationale de l'enseignement supérieur soutenu par les fonds de politique extérieure de l'Union (Action clé 171) est un projet de mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur entre les pays membres du programme Erasmus + et des pays tiers non associés .
Types d'activités : « En pratique »	<p>Mobilité sortante et entrante des étudiants de l'enseignement supérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Période d'études : dès la 1^{ère} année d'études supérieures pour une durée de 2 mois à 12 mois, à destination ou en provenance des pays tiers non associés • Période de stage : à partir de la 1^{ère} année d'études supérieures pour une durée de 2 mois à 12 mois à destination ou en provenance des pays tiers non associés • Mobilités combinées: période de stage intégrée dans une période d'études, à destination ou en provenance des pays tiers non associés <p>Mobilité des enseignants et des personnels de l'enseignement supérieur, d'une durée de 5 jours à 2 mois, hors voyage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour une activité d'enseignement : à destination ou en provenance d'un pays tiers non associé • Pour une activité de formation : à destination ou en provenance d'un pays tiers non associé, pour une période de stage ou d'observation au sein d'un établissement de l'enseignement supérieur ou dans toute autre organisation pertinente. Les activités éligibles peuvent également être des cours structurés, des formations linguistiques ciblées • Pour une mobilité combinée : possibilité d'associer sur la même période une activité d'enseignement et une activité de formation <p>L'ensemble de ces mobilités (étudiants et personnels) peuvent se faire sous un format hybride. Dans ce cas, elles doivent combiner une activité virtuelle et une mobilité physique qui peut être de courte durée (5 à 30 jours).</p>
Impact visé	Cette action suit les priorités de l'UE en matière de politique extérieure; à ce titre, un certain nombre d'objectifs et de règles de coopération sont fixés avec les douze régions éligibles (1 à 12) (voir ci-dessous : Partenaires)
Partenaires	Etablissements d'Enseignement Supérieur des pays éligibles (Pays tiers non associés des régions 1 à 12)
Spécificités / Restrictions	<p>- Régions 1 et 12 : pas de restriction</p> <p>- Régions 2 à 11 : Mobilités étudiantes sortantes : limitées au niveau doctoral pour les pays bénéficiant des aides publiques aux développements (ODA). Liste des pays ODA</p> <p>- Les pays des régions 13 (Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin) et 14 (Îles Féroé, Suisse, Royaume-Uni) ne sont pas éligibles à cette action</p>
Durée du projet	La durée contractuelle de la Convention de subvention 2022 est de 24 mois ou de 36 mois . Les dépenses sont autorisées à partir du 1er août 2022.

DGD-Développement International et Territorial
Direction de la Coopération Internationale

Critères d'évaluation	<p>Les projets seront évalués sur la base des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la conception du projet et modalités de coopération : 40/100 • Pertinence de la stratégie : 40/100 • Incidence et diffusion : 20/100
Procédure de candidature UGA	<p>L'UGA dépose une seule candidature, composée d'autant de formulaires qu'il y a de pays candidats – donc un formulaire par pays. Les composantes sont pilotes sur l'élaboration et la rédaction de leur projet.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renseigner la fiche de liaison et la faire valider par la Direction de la composante 2. Transmettre à l'équipe Projets de la Direction de la coopération internationale avant le 14/01/2022 3. Du 17/01/2022 au 04/02/2022 : Accompagnement au montage de projet 4. Du 07/02/2022 au 11/02/2022 : Travail de consolidation 5. Au plus tard le 23/02/2022 : Dépôt final de la candidature par la Direction de la coopération internationale <p>En cohérence avec la stratégie internationale 2021-2024 de l'UGA, les projets concernant les zones et thématiques suivants seront privilégiés :</p> <p><u>Zones :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires stratégiques dans les régions éligibles - Pourtour du bassin méditerranéen - Afrique sub-saharienne - Pays francophones des régions éligibles <p><u>Thématique:</u></p> <p>Objectifs de Développement Durable (ODD)</p> <p>Les établissements composantes ayant leur propre charte ECHE dépose individuellement leur candidature.</p>
Ressources documentaires	<p>Site web Mon Projet Erasmus+ Guide du programme Erasmus+ 2022 (pages 52 à 81)</p>

RÉGIONS	PAYS
Région 1 Balkans occidentaux	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro
Région 2 Voisinage oriental	Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, territoire de l'Ukraine tel que reconnu par le droit international
Région 3 Pays du sud de la Méditerranée	Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie
Région 4 Fédération de Russie	Territoire de la Russie tel que reconnu par le droit international
Région 5 Asie	Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, République populaire démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viêt Nam Pays à revenu élevé: Brunei, Corée, Hong Kong, Japon, Macao, Singapour et Taïwan
Région 6 Asie centrale	Afghanistan, Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan
Région 7 Moyen-Orient	Iran, Iraq, Yémen Pays à revenu élevé: Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar
Région 8 Pacifique	Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie – Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Oriental, Tonga, Tuvalu, Vanuatu Pays à revenu élevé: Australie, Nouvelle-Zélande
Région 9 Afrique subsaharienne	Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe
Région 10 Amérique latine	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela
Région 11 Caraïbes	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago
Région 12 États-Unis et Canada	États-Unis d'Amérique, Canada